

22-8-84

/K.K./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le 10 AUG 1984

N° 1296 /08/84/MINES

A. Inscr. n°	
Date entr.	10.8.84
N° Classement	76072188

Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.

Objet : Proposition de projet  
du Fonds Autorenovelable  
des Nations Unies  
pour l'Exploration des  
Ressources Naturelles.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre n° 1153 du 24 juillet 1984, relative à l'objet ci-émargé, vous adressée par le Représentant Résident du PNUD et dont une copie m'a été réservée, pour vous faire part de mes avis et considérations en vue d'une suite urgente appropriée.

La proposition de projet présentée par le Fonds Autorenovelable des Nations Unies pour l'Exploration des Ressources Naturelles a été élaborée par les experts du Fonds en collaboration avec les services techniques du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, et selon cette proposition, le Fonds s'engage à effectuer une première phase des travaux sur les objectifs aurifères de Nyungwe et Miyove pour un montant qui ne sera pas en-dessous de 835.000 US \$ sur une période d'environ 20 mois à partir d'avril 1985. En cas de résultats positifs des travaux de la Phase I, le Fonds envisage une Phase II avec des engagements de l'ordre de 1.500.000 US \$.

Etant donné que le démarrage de projets du Fonds exige de longues procédures administratives, je vous saurais gré d'informer le Représentant Résident du PNUD que les données techniques contenues dans cette proposition de projet sont réalistes et qu'elles constituent une bonne base pour la négociation d'un accord entre le Gouvernement et le Fonds pour faire démarrer le Projet dans les délais prévus.

.../...

Il est cependant à signaler que les coordonnées mentionnées au point 7.b), concernant l'objectif de MIYOVE sont justes mais le croquis de cette zone tel qu'il figure à la fin du document ne correspond pas à ces coordonnées. Il faudra donc modifier en conséquence ce croquis.

Je vous saurais gré de l'urgence que vous réserverez à la présente.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES  
MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu

1.0.   


Copie pour information à :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
KIGALI.

22-8-84

111 AUG 1984

/M.B./K.M.G./

Kigali, le.....

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

F° 1315 / 08 / 84 / INDUST.

73-8-84  
16134/08/84

Monsieur (.....) ..MUKANIWA D60.....  
..G/G ..SOBECYA.....  
..B.P. ..387 KIGALI.....

Objet: Permis d'exploitation.

Station d'essence,  
Commune CYIMBOGO  
Secteur Karangiro

Monsieur .....

..... Suite à votre lettre ..... du 2-8-1984  
..... relative à une demande de permis d'exploitation pour  
l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture de l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

..... Veuillez agréer, Monsieur, .....  
..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture.....  
CYANGUGU.....

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.  
*(Signature)*  
Industrie, des Mines et

/K.E/

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES  
ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

20-8-84

16 AUG 1984

KIGALI, LE.....

N° 1344/DB/B4/ART

A traiter par  
Date entrée: 20-8-84  
No Classé: 16667/84

Monsieur le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 242/IGF.07.00/G  
du 4 Juillet 1984 relative à la désignation d'un Représentant du Ministère  
de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat au sein du Comité de Sélection  
du Fonds Spécial de Garantie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que le Directeur de la Promotion à la Direction Générale de l'Artisanat et  
des Petites et Moyennes Entreprises représentera mon Département au sein  
du Comité de Sélection.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES  
ET DE L'ARTISANAT.

NGIRIRA Mathieu.

Copie pour Information à :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.

Monsieur le Préfet de Préfecture  
GISENYI

20.8.84  
16666/84

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à la lettre n° 811/04.09.02/4 du 3.7.1984, par laquelle vous m'avez transmis le devis estimatif du marché public de la ville de Gisenyi en me demandant d'en poursuivre le financement, selon la recommandation du Conseil préfectoral de Gisenyi en sa séance du 25-6-1984, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en date du 31.7.1984 j'ai eu à Bruxelles une séance de travail avec une délégation de la Province du Hainaut en vue d'examiner l'état d'avancement du dossier et d'accélérer l'exécution du projet qui constitue la première réalisation du jumelage-Coopération entre la Préfecture de Gisenyi et la Province du Hainaut.

Conduite par Monsieur DE THIER Sylvain, Député Permanent, la délégation de la Province du Hainaut était composée en outre de Messieurs ROZEN Pierre, Administrateur-Délégué de l'Association Internationale de Développement et d'action communautaires (AIDAC), Mayence, Directeur de l'Institut européen de Marcinelle et TIRRY, Chef de cabinet de Monsieur DE THIER. Du côté rwandais, j'étais accompagné par Monsieur Isidore RUKIRA, Conseiller à l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles.

La réunion a constaté que le projet comporte deux phases : la première phase dont le devis a été estimé à 11 millions FRW est en cours d'exécution. La deuxième phase qui constitue une extension de la première porte sur un devis de 25 millions de FRW.

Comme, pour la première phase, l'ONG en l'occurrence l'AIDAC, doit assurer auprès de l'AGCD un financement équivalent à 25 % du projet pour que l'AGCD débourse à son tour ces 75 % qui restent. L'AGCD insiste pour que le financement à charge de l'ONG (25 %) ne provienne pas du pays bénéficiaire, comme pour la première phase dont les 25 % ont été avancés par le Fonds Communal de Développement géré par le Ministère de l'Intérieur. A ce sujet, la délégation de la Province du Hainaut affirme que Monsieur Rozen qui a rendu visite à la Préfecture de Gisenyi en mars dernier a convenu avec les autorités préfectorales du canal de financement de la part de l'AIDAC étant donné que, comme l'ont souligné ses représentants, la Province du Hainaut à cause des difficultés financières auxquelles elle a à faire face n'est pas en mesure de participer au financement.

.../...

En outre la délégation de la Province du Hainaut demande aux autorités préfectorales de transmettre avant septembre 1984 un dossier justifiant d'une façon détaillée et convaincante la nécessité de la 2e phase.

Dès que les deux conditions précitées auront été remplies, l'AIDAC présentera le dossier à l'AGCD et Monsieur ROZEN est convaincu que le dossier sera alors accepté.

Avant de terminer la réunion, il a été convenu qu'à l'inauguration du projet, les autorités de la province du Hainaut auront sensibilisé un certain nombre d'investisseurs potentiels originaires de la Province, afin qu'ils assistent à cette cérémonie et qu'en marge, ils discutent avec les autorités préfectorales des projets de développement de la Préfecture et visitent les différentes communes de celle-ci.

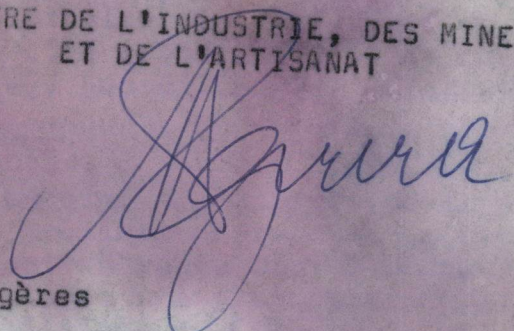
En tout état de cause, le Bureau Economique de la Province envisage de finaliser ses réflexions sur les investissements à réaliser dans le cadre du jumelage-coopération.

En conclusion, il s'avère qu'en ce qui concerne la 2e phase du projet de construction du marché public dans la ville de Gisenyi, les autorités préfectorales doivent finaliser dans les délais convenus les deux actions mentionnées ci-haut.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

NGIRIRA Mathieu

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES  
ET DE L'ARTISANAT



Copie pour information :

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Général du MRND  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal  
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda  
BRUXELLES

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI

22-8-84  
Kigali, le

11 AUG 1984

n° 1318 / 0 / 84 / MINES

13-8-84  
16733/08/84

Union Economique d'Etat BULGARGEOMIN  
Rue Ognebores - 3  
SOFIA - 1619  
République Populaire de Bulgarie.

Objet: Coopération entre la  
Bulgarie et le Rwanda  
dans les domaines de  
la Géologie et des Mines

-0-

Messieurs,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre  
n° 99.00.642 du 28 novembre 1983 adressée au Ministre des Ressources Naturelles  
de la République Rwandaise par le Vice-Ministre de la Métallurgie et des  
Ressources Minérales et Directeur Général de l'U.E.E. BULGARGEOMIN pour porter  
à votre connaissance que la réponse à la précitée vous a été envoyée par voie  
de l'Ambassade de la République Rwandaise à Moscou/URSS.

Je voudrais ici vous donner des renseigne-  
ments supplémentaires en ce qui concerne la réalisation effective du séjour  
au Rwanda de la mission des experts bulgares ainsi que la période favorable.

La proposition de trois experts pour un  
séjour de 15 jours au Rwanda est réaliste et convient parfaitement à l'objet  
de la mission. Durant leur séjour, les experts bulgares auront comme interlo-  
cuteur le Directeur Général des Mines et de la Géologie qui les mettra en  
contact avec les autres services qu'ils souhaiteront visiter.

Les conditions climatiques au Rwanda permet-  
tent de travailler à l'extérieur durant toute l'année mais les saisons les  
plus agréables s'étendent de janvier à fin-février et de juin à septembre.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance  
de ma considération distinguée.

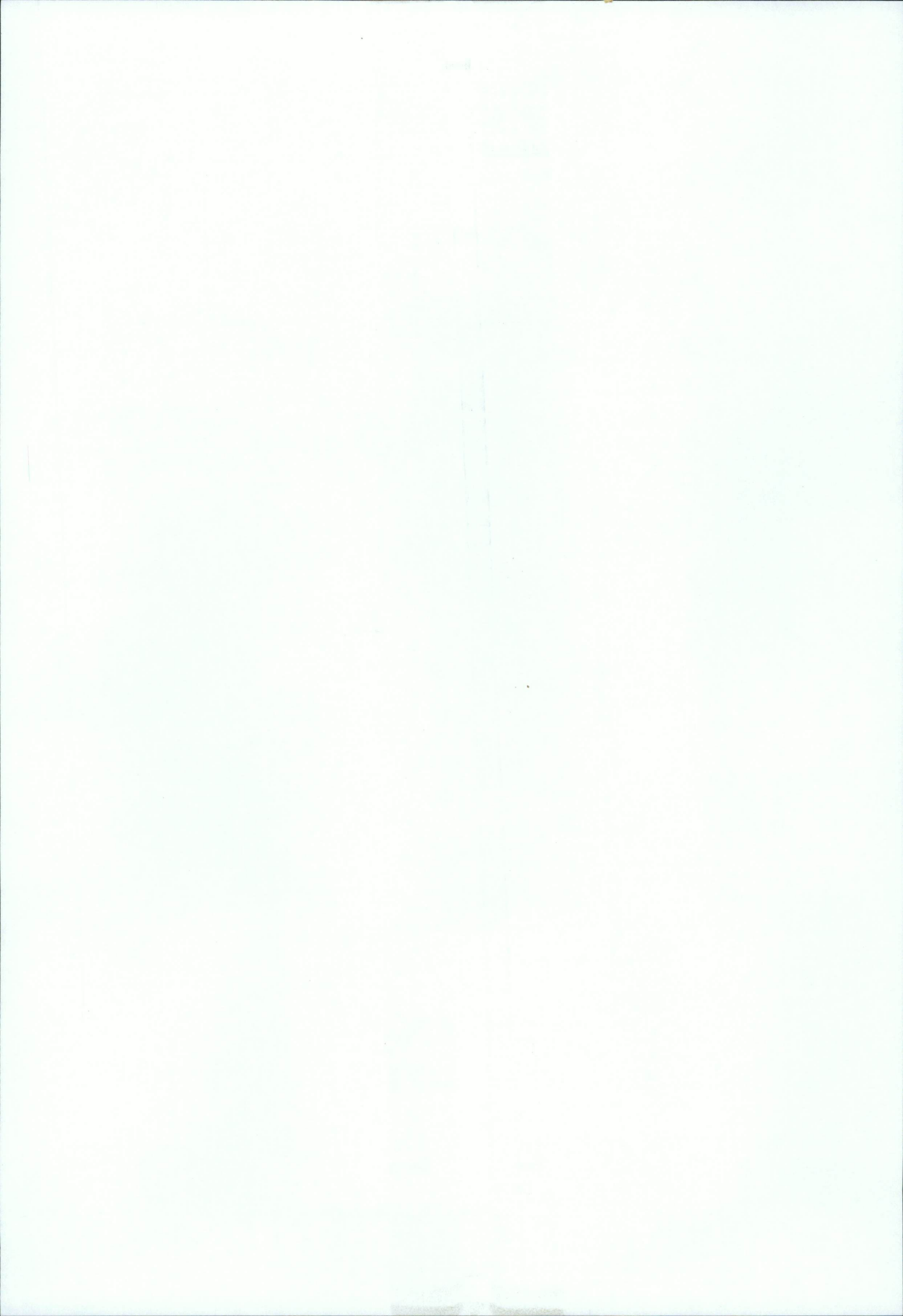
Le Ministre de l'Industrie, des  
Mines et de l'Artisanat

Mathieu NGIRIRA.

Copie pour information à:

- ✓ Son Excellence le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la République  
Rwandaise à MOSCOU

S/couvert de Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
KIGALI





M.M/I.F/

M. NI RAKT 22-8-84

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET  
DE LA COOPERATION  
B. P. 179 KIGALI

Kigali, le ... 1.1 AOUT 1984 ...

No /16.03.19/12/COOP/  
3113 MULT/OI

*M. Ni Rakt*  
*13-8-84*  
*16168/16-03*

Réf. :

Annexe :

Objet : Promotion des investissements  
industriels.

Monsieur le Ministre de l'Industrie,  
des Mines et de l'Artisanat  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à la  
lettre n° 337/15.11.02 (c) 611 du 11 juillet 1984 vous  
adressée par l'Ambassadeur du Rwanda à Bonn et dont une  
copie m'a été réservée relativement à l'objet repris en  
marge pour vous demander de bien vouloir communiquer dans  
les meilleurs délais les renseignements sollicités par le  
Bureau de l'ONUDI à Cologne.

Fr. NGARUKIYINTWALI  
Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération.

Copie pour information à :

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur de la  
République Rwandaise BONN

*Pe.*  
RUKASHAZA Oswald  
Secrétaire Général

/M.B./K.M.G./

110 AUG 1984

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le.....

21-1-84  
No. 1288/08/84 /INDUST.

Date entrée	20-8-84
No Classement	16075/88

Monsieur (~~XXXXXX~~)..MUTABAZI Jean...  
Commune MUSANGE  
S/Préfecture BUNYAMBILILI

Objet: Permis d'exploitation.

Une boulangerie à Kaduha.

Monsieur .....

Suite à votre lettre .....du 28.5.84  
..... relative à une demande de permis d'exploitation pour  
l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture de l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

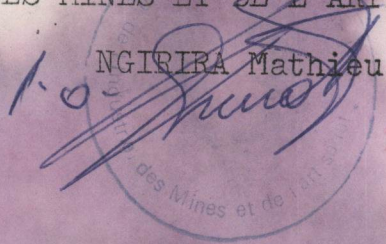
Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

..... Veuillez agréer, Monsieur, Madame.....  
..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture. GIKONGORO.....

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
NGIRIRA Mathieu.



21-8-84

/M.B./K.M.G./

10 AUG 1984

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

V  
10.8.84  
76080188

Kigali, le.....

~~P. 12.12.08/84~~ /INDUST.

Monsieur ~~(Madame)~~ RWANDEX.....  
B.P. 356 KIGALI.....  
.....

Objet: Permis d'exploitation.  
Usine d'outils agricoles

~~Messieurs,~~  
Monsieur .....,

DIRIGEN/6321/84

18-5-1984

Suite à votre lettre .....du ...  
..... relative à une demande de permis d'exploitation pour  
l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture de l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Messieurs,..... Veuillez agréer, Monsieur, Madame....  
..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle  
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture.....  
KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.



21-8-84

110 AUG 1984

/M.B./K.M.G./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le.....

N° ~~1306~~ /08/ 84 /INDUST.

A traiter  
Date entree  
No. Cl.  
20-8-84  
26076/08

Monsieur (~~Madame~~) MUNYANKINDI Faustin  
B.P. 41 RUHENGURI  
.....

Objet: Permis d'exploitation.

Exploitation d'un studio  
photo  
parcelle n° 196 Centre  
Commercial de RUHENGURI.

Monsieur .....,

Suite à votre lettre ..... du 11/5/84  
..... relative à une demande de permis d'exploitation pour  
l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture de l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

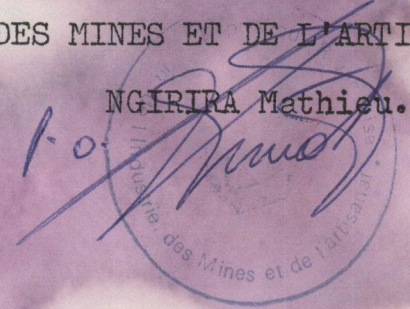
Veillez agréer, Monsieur, ~~Madame~~.....  
..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle  
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture.....  
RUHENGURI  
.....

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.



21-8-84

M.B./K.M.G./

110 AUG 1984

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le.....

F°...53.../08/84 /INDUST.

A traiter par  
20.8.84  
76083/08

Monsieur (~~Madame~~)...NADIR.T..JAFFER.  
Directeur.Général.du.RWANDAPETROGAZ  
B.P..90.KIGALI......

Objet: Permis d'exploitation.  
Entrepôtage du gaz  
dans la Parc N° 332  
Avenue du Lac Ihema

Monsieur .....

0814/RPG/DIR/JBK/EV/84

Suite à votre lettre .../.....du 14/6/84

..... relative à une demande de permis d'exploitation pour l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture de l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

..... Veuillez agréer, Monsieur, ~~Monsieur~~..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture.....  
KIGALI......

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.



21-8-84

10 AUG 1984

/M.B./K.M.G./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le.....

g° 1312.../08/84 /INDUST.

A traiter  
Date  
No Class  
20-2584  
26082/08

Monsieur (~~Madame~~)...SEZIKIYE Léonard  
•Secteur •Kamenbe, •Commune •KANAMA...  
•Préfecture •GISENYI.....

Objet: Permis d'exploitation.

Studio-photo à  
GISENYI

Monsieur .....

Suite à votre lettre .....du 27/4/84  
..... relative à une demande de permis d'exploitation pour  
l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de vous faire  
parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de clôture de l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet nous remettra le dossier complet après la clôture de l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Veuillez agréer, Monsieur, ~~Madame~~...  
..... l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales  
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle  
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture.....  
GISENYI.....

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.

1-0